

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1 bis rue Saint-Laurent à BLAIN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et le confinement qui interdit la présence du public aux réunions des assemblées délibérantes, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé (23 pour et 6 abstentions) la tenue de la séance à huis clos.

DATE DE CONVOCATION : 03 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 18 – REPRÉSENTÉS : 11

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme DUBOURG Yolande, MM. LAFOND Frédéric et RICARD Jean-François, Mmes FAURY Marion et FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle et MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick.

EXCUSÉS : M. POINTEAU Jean-Luc (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), Mme TESSIER Martine (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUILLAUDEUX Maryse (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LAFOND Frédéric*), Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*) et Mme VAIRÉ Sandrine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et PINEAU Olivier.

OBJET : *Crédit fournitures scolaires – année 2021*

N° 2020 / 12 / 09

Il est proposé d'attribuer, sous forme de crédit ouvert, un crédit plafond pour les écoles publiques de Blain, pour les dépenses de fournitures scolaires. La Commune procèdera au paiement de ces dépenses sur présentation des factures correspondantes (compte 6067 de la section de fonctionnement).

Pour les écoles privées blinoises, placées sous contrat d'association, le crédit fournitures scolaires est compris dans un forfait prévu dans la convention de financement passée entre l'école et la Commune.

Bénéficiaires :

- *Elèves blinois scolarisés au 10 janvier 2021 sur la Commune, en classe élémentaire dont classe ULIS ;*
- *Elèves non blinois dont la commune de résidence verse le forfait frais de fonctionnement 2021 pour sa scolarité dans une école publique de Blain.*

.../...

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation-Enfance en date du 18 novembre 2020 ;
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

Le Conseil municipal,

- *FIXE le montant de l'allocation accordée au titre de l'aide à l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2021 à :*

<i>Élève</i>	<i>CREDIT FOURNITURES SCOLAIRES 2021</i>
<i>Maternelle</i>	<i>47,25€</i>
<i>Élémentaire dont ULIS</i>	<i>43,63€</i>

- *DIT que le montant du crédit alloué pour l'année civile 2020 est fixé sur la base du nombre de bénéficiaires scolarisés dans l'établissement au 10 janvier 2021,*
- *DIT que les crédits correspondant seront inscrits en section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 décembre 2020,
Le Maire,

